AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2656
FR0010588079-FS1102

10 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FREY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2019, la société civile immobilière Primonial Capimmo[1] (36 rue de Naples 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 décembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FREY et détenir 1 666 666 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société FREY[3].

[1] Primonial Real Estate Investment Management (PREIM) est le gérant discrétionnaire de la SCI Primonial Capimmo. Par ailleurs, la société Primonial Capimmo est détenue à plus de 25% par la société Survavenir, filiale d'assurance, détenue à 100% par le Crédit Mutuel Arkéa, banque coopérative et territorial.

[2] Sur la base d'un capital composé de 24 224 997 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 12 novembre 2019 sous le n° 19-515 et communiqué de la société en date du 2 décembre 2019.